

Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Mai 2001

(l'intégralité du compte-rendu est affichée devant la porte de la mairie)

Sont présents : Isabelle PASSOT, Abel CACHOT, Jean-Marc CHANAL, Marina JANNIN, Yves BEARD, Guy BELLATON, Régis DASSONVILLE, Louis ROSSETTI, Jean-Jacques ROCHE, Chantal JANIN, Lucette BOURGEOIS, Alain BUNET, Jean-Pierre SOULIER. **Excusée** : Brigitte RIBOREAU (procuration à Isabelle PASSOT).

Secrétaire de séance : Jean-Marc CHANAL.

Approbation du compte-rendu du 06/04/01 : M. A.CACHOT demande que soit porté dans la rubrique "Informations" le projet des commissions de quartiers et que le compte-rendu soit affiché dans sa totalité par souci d'information des administrés.

Le maire explique que le compte-rendu total doit être affiché à la porte de la Mairie et qu'un extrait peut être affiché dans les quartiers mais qu'elle prend note de cette requête.

Mme le Maire ouvre l'ordre du jour

1) Acquisition de terrains : délibération modificative.

Le coût des terrains vendus à la commune par Mmes MOINE et Veuve Joanny FRAMINET, destinés à la mise en place des postes de relevage pour l'assainissement, s'élève à 1 250 F l'unité (50F/le m²). Cette somme est virée de la section fonctionnement à la section investissement.

VOTE : *accepté à l'unanimité.*

2) Service des Brigades Vertes (Ruremploi) :

La commune souhaite passer une convention avec l'Association RUREMPLI pour l'entretien des espaces extérieurs pour 300 heures. Le tarif horaire est de quarante cinq francs. Le contrat est renouvelable annuellement.

VOTE : *accepté à l'unanimité.*

3) Indemnités de conseil du Receveur de la Commune :

Par arrêté ministériel, la commune doit une indemnité de conseil au trésorier chargé des fonctions de receveur de la commune, calculée sur la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement effectuées au titre des trois exercices précédents. Cette indemnité est révisable annuellement.

Par exemple, en 2000, cette indemnité était de 2 660 F. Une somme de 3 500 F a été budgétisée pour 2001.

VOTE : 14 voix "pour" et une abstention.

4) La bretelle de la RN 75 desservant Ambérieu-Douvres est maintenue.

5) Association de la Prévention routière de l'Ain : un responsable communal est élu : Jean-Marc CHANAL.

6) Commission Communale des impôts directs : Obligation de présenter à la Direction des Services fiscaux une liste de douze titulaires et de douze suppléants. Question de M. BEARD : est-il opportun de proposer dans les titulaires des personnes de l'ancien conseil ou du nouveau pour des raisons de "juge et partie" ?

Le maire signale que rien n'est stipulé dans le règlement et propose de voter à bulletins secrets.

VOTE : 08 voix "pour" - 05 voix "contre" - 02 bulletins blancs

7) C.C.A.S. membres du conseil d'administration hors membres du conseil municipal :

Mme CECCHINI (U.D.A.F.) ; Mme TAPONARD (A.D.A.P.E.I.) ; Mme RIBOT ; Mme JUSOT.

8) Comités consultatifs :

Environnement-fleurissement / Bois, Chemins et Cimetière / Scolaire et Périscolaire / Information, communication et associations. Les candidatures des personnes ayant manifesté le souhait de faire partie de ces comités ont toutes été retenues par le conseil municipal.

9) Information sur les commissions municipales :

- Urbanisme : deux réunions, vice-présidents : Yves BEARD et Régis DASSONVILLE.

- Finances : deux réunions, vice-présidente : Marina JANNIN-MEYER.

-2-

- Bâtiments-Assainissement : vice-président : Guy BELLATON.

10) Après le passage de la commission de sécurité, la mise en conformité électrique du secrétariat s'avère obligatoire. Le devis présenté s'élevant à 3 450 F pour la mise en place de goulottes et de blocs de prises est jugé trop onéreux par MM. BEARD, CACHOT et BUNET qui demandent un second devis. Le conseil accepte à l'unanimité que soit retenue la solution "au mieux disant".

11) Réfection de la façade et protection des vitraux de l'Eglise : deux devis ont été sollicités des Sociétés SECIB (St-Maurice de Rémois) et BARBEROT. Le devis SECIB s'élève à 110 000 F. Une subvention s'élevant à 37% du montant H.T. pourrait être allouée à la commune. Mme JANNIN-MEYER et M.BEARD s'interrogent sur le fait que ce devis semble ne pas se référer aux annotations faites par le spécialiste des vieux édifices.

12) Paratonnerre :

Une étude réalisée par M. PERNOD (Montagnieu) laisse apparaître que la mise en terre du paratonnerre est tout à fait insuffisante pour une protection efficace. Un devis de 29 000 F a été établi pour ces travaux. Une autre solution est à l'étude.

13) C.P.I. (Centre de Première Intervention) :

La porte du local des Sapeurs Pompiers est à remplacer. Aussi plusieurs devis ont été sollicités. Le corps des pompiers serait aussi intéressé par la mise en place d'un "pied de sirène" (déclenchement à distance des demandes d'intervention). Les pompiers mettent en priorité le remplacement de la porte.

QUESTIONS DIVERSES :

- Demande de subvention : une subvention de 1000 F. est votée pour aider les Maires de la Somme (inondations).

- Achats à faire : trois extincteurs sont à remplacer, devis proposé : 1 438 F. H.T., accepté à l'unanimité.

- Assainissement : Guy BELLATON fait le point sur les problèmes de l'assainissement et sur les eaux pluviales. Il apparaît que certains foyers ne sont pas encore raccordés malgré le délai accordé par la commune. Des eaux pluviales (non autorisées dans le réseau des eaux usées)ature le système de pompage. Nous allons procéder à la vérification de notre réseau puis à celui des particuliers.

Divers travaux comme : changement de divers tuyaux, récupération de sources et création de caniveau grille vont être effectués.

- L'Amicale des Sapeurs Pompiers invite le conseil municipal au pot de départ à la retraite du chef de corps des Sapeurs Pompiers, le 22 Juin 2001 à partir de 18h30.

- **Réunion du Conseil Municipal à huis clos le 11 juin 2001 à 20h30.**

- Commissions de Quartiers : M. CHANAL expose un pré-projet qui sera étudié par le conseil municipal pour la création de ces commissions.

Information repas à domicile : Lucette BOURGEOIS expose les modalités pour la distribution des repas à domicile. Le commerce "le boeuf charolais" ferait des repas à 45 F mais hésite encore pour des livraisons sur Douvres. Affaire à suivre !

23 h 00 FIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire donne la parole au public : deux administrés ne voient pas l'utilité de créer des comités de quartier.

Une question a été posée concernant le remplacement des canalisations en plomb, jugé important.